

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 8 avril 2021 à 20 h 30.

- Facturation assainissement 2021
- Subventions aux associations 2021
- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021
- Emprunt - CANMP
- Vote des budgets primitifs 2021
- Questions diverses

### SEANCE DU 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le huit avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, BARTHES Christiane, Emmanuelle CALMELS, Corinne ALLUAUME, Charles CLERC, Roger DAVIOT, Pierre JOUGLA, Philippe LAROCHE, Pascal RENAUD, Vincent THOMAS, Magalie OUDIN.

Absents/Excusés : CAMPS Céline, Anaïs COUVEIGNES, Christopher ALQUIER

Secrétaire : Emmanuelle CALMELS

### **Facturation assainissement 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la part fixe de la redevance assainissement est de 10 €, et le taux de 1.50 €/m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit :

- **Part variable : 1.50 €/m<sup>3</sup>**
- **Part fixe : 10 €**

### **Subventions aux associations 2021.**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2021 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers St Paul Cap de Joux  
300.00 €
- Coopérative scolaire école publique (voyages 2020-2021)  
750.00 €

- Croix Rouge	100.00 €
- Ecole de Foot Pays d'Agout	20
€par enfant	
- La Bande à VW	
800.00 €	

Le Conseil vote aussi la participation de l'arbre de Noël des écoles :

- OCCE81 Coopérative scolaire des écoles publiques	20.00
€/enfant.	

### **Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit

- La Taxe sur le Foncier Bâti au taux de .....	46.06 %
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti au taux de .....	79.49 %
- La Cotisation Foncière des Entreprises au taux de .....	23.58 %

### **Emprunt - CANM**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Vu la recette inscrite au budget primitif 2021, la commune de Guitalens-l'Albarède contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

**ARTICLE 2 : Objet du financement : création d'une maison des associations et création d'un espace public**

**Montant** : 150 000 €

**Durée de l'amortissement** : 15 ans

**Taux** : 0.99 % fixe

**Périodicité** : annuelle

**Echéance** : constante

**Frais de dossier** : 300 €

**Débloquage** : A partir de la date d'édition du contrat, la collectivité peut débloquer par tranche le montant mis à sa disposition. **Au terme des 4 mois, l'intégralité de l'emprunt sera débloquée.**

ARTICLE 3 : La commune de Guitalens-l'Albarède s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de

besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Guitalens-l'Albarède s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

**Questions diverses :**

- Avancée sur les travaux de goudronnage de la Place Eugène Azéma et façade du bâtiment communal (logements locatifs)
- Point sur la vaccination : centre de vaccination éphémère à Cuq (organisé par l'ARS et la CCLPA)
- Devis pour mise en place d'une sauvegarde des données en externe